

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5166 - Jeudi 23 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS 2029-2030 :

Les acteurs électoraux se perfectionnent



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Une loi qui existe mais toujours ignorée

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

08 Swafar 1447

Prières aux heures officielles

Du 21 au 25 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 28mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 14mn

Dhouhr : 12h 15mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib : 17h 00mn

Incha : 19h 14mn



INTERVIEW :

Salouoi Adam Yousseuf : “Mon objectif est de mettre mes compétences au service de mon pays”

Rentrée au pays après plusieurs années en Chine, Salouoi Adam Yousseuf revient diplômée en pharmacie de l'Anhui University of Chinese Medicine et en chimie médicinale de la prestigieuse China Pharmaceutical University. Entre rigueur exemplaire des laboratoires chinois et ambition affirmée de bâtir un pont pharmaceutique durable entre Pékin et Moroni, elle raconte avec lucidité son parcours, ses défis et son rêve pour son pays. Elle a accepté de répondre à nos questions. Interview.

Question : Qu'est-ce qui vous a poussé vers la pharmacie et pourquoi la Chine ?

Salouoi Adam Yousseuf : Depuis l'enfance, je suis fascinée par l'action des médicaments sur le corps humain. Mon père et moi souffrons de migraines sévères pour lesquelles nous n'avions que des remèdes à base de plantes, jamais de traitement curatif. Cette lacune est devenue ma vocation : transformer la molécule en soin concret. Aux Comores, je pensais qu'il fallait faire médecine pour produire des traitements. Je suis d'abord partie pour cela. Après l'apprentissage du chinois, j'ai découvert l'immensité de la pharmacie et j'ai bifurqué. La chimie médicinale, c'est concevoir, synthétiser et optimiser des

molécules actives. C'est exactement ce que je voulais. On m'a un jour demandé : vous voulez vendre du Doliprane ? J'ai répondu : non, je veux apprendre à le fabriquer.

Question : Comment s'est passée votre intégration ?

S.A.Y : Le choc culturel était réel. Mes cours de licence et de master étaient en anglais, mais tout le reste se passait en chinois : les repas, les courses, les réunions de laboratoire. Au début, je ne comprenais rien. J'ai beaucoup travaillé avec mes camarades chinois et aujourd'hui je suis des discussions scientifiques en chinois. J'ai été émerveillée par l'histoire millénaire, la cuisine, le Nouvel An chinois, mais aussi par la modernité : technologies de pointe, rapidité, efficacité des transports. Dans ce rythme intense, j'ai trouvé une chaleur humaine inattendue et des amitiés venues du monde entier.

Question : Que ramenez-vous de Chine ?

S.A.Y : Bien plus qu'un diplôme, une méthode. Les laboratoires fonctionnent avec une discipline impressionnante. J'y ai maîtrisé la RMN, la spectrométrie de masse, la chromatographie et la thermophorèse microscopique (MST) pour mesurer les interactions moléculaires. J'ai appris à ne rien laisser au

hasard, à vérifier, recommencer, tout documenter. Et je garde ce que j'appelle la persévérance tranquille : une intensité silencieuse, sans plainte. Pendant mon master, je passais des journées sur une réaction qui échouait. Mes collègues ajustaient et recommençaient sans cesse. Aujourd'hui, face à un obstacle, je cherche une autre voie, je n'abandonne pas.

Question : Quel est votre projet futur pour les Comores ?

S.A.Y : Mon retour est d'abord un temps de retrouvailles, de repos auprès de ma famille. Professionnellement, j'observe. Mon rêve est de devenir un pont entre la Chine et les Comores : identifier et convaincre des entreprises pharmaceutiques chinoises d'investir ici, pour garantir des médicaments de qualité, accessibles, créer des emplois et former des talents. Aux jeunes Comoriennes qui hésitent, je dis : osez l'inconnu, transformez chaque difficulté en force et restez connectées à vos racines. Où que vous alliez, vous êtes ambassadrices des Comores avec fierté et honneur absolu.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie



La Gazette des Comores

Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

MADAGASCAR AIRLINES

FLY THE GREAT ISLAND

MADAGASCAR, PLUS PROCHE QUE JAMAIS

VOLS DIRECTS

MORONI | MAHAJANGA | ANTANANARIVO

À PARTIR DE JUILLET 2026

2 VOLS PAR SEMAINE : LES JEUDI ET DIMANCHE

IBL Comores SARL

GSA OFFICIEL DE MADAGASCAR AIRLINES

+269 328 46 16 | +269 322 14 66

resa@iblcomores.com

Route Alliance, Moroni – Union des Comores

HZK

Agence Consultante de Presse

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Information Générale

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐ Montant : _____

6 mois ☐ Montant : _____

12 mois ☐ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

ELECTIONS 2029-2030 :

Les acteurs électoraux se perfectionnent

Le gouvernement, à travers le ministère de l'intérieur, en partenariat avec la Commission de l'Océan Indien, organise du 22 au 24 juillet, à l'hôtel Retaj Moroni, un atelier de formation au profit des acteurs électoraux, des formations politiques et des organisations de la société civile. Cette rencontre, qui vise à renforcer les capacités des différents acteurs du processus électoral, permettra de mener des analyses, des observations et de formuler des propositions en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour les élections de 2029-2030.

"L'atelier qui s'ouvre aujourd'hui répond précisément à l'une de ces préoccupations et recommandations. Il vise à renforcer les capacités des acteurs électoraux, des organisations politiques et des organisations de la société civile. Durant ces trois jours, nous aurons l'occasion d'examiner et d'échanger ensemble sur le cadre juridique des élections, afin de mieux comprendre les principes qui régissent les opérations électorales », a déclaré El-Had Abderemane Boinaoumou, directeur de cabinet du ministère de l'intérieur, représentant le ministre.

« Nous aborderons également la

planification électorale telle que définie par le Code électoral. Nos échanges porteront aussi sur le fichier électoral, élément essentiel de toute élection crédible. Notre pays dispose d'un fichier électoral biométrique qui a permis de réduire considérablement les contestations et les contentieux électoraux. À partir de votre téléphone portable, vous pouvez accéder à vos données électorales », a-t-il ajouté. Par ailleurs, l'atelier traitera des questions relatives au contentieux électoral ainsi qu'au rôle de l'observation électorale. Les participants réfléchiront ensemble aux enjeux nationaux et internationaux liés à l'observation

des élections, dans le respect des principes démocratiques. Ces thématiques guideront les travaux tout au long de cette session de formation.

De son côté, le directeur des Élections, Mbae Toimimou, a précisé que ces travaux se dérouleront sous forme de groupes de travail et de concertation réunissant les acteurs électoraux, les organisations politiques et les représentants de la société civile. « Nous voulons bien nous préparer aux prochaines élections présidentielles. À cet effet, tous les paramètres doivent être étudiés afin d'élaborer une feuille de route solide et d'éviter d'éventuelles

difficultés au moment du scrutin », a-t-il conclu.

Faut-il rappeler qu'au mois d'avril dernier, le ministère de l'intérieur, chargé des Élections, avait organisé un séminaire d'évaluation des processus électoraux de 2023-2024. À l'issue de cette rencontre, plusieurs recommandations ont été formulées afin d'améliorer davantage la crédibilité, la transparence et l'intégrité du système électoral, dans le but d'organiser des élections libres, transparentes, démocratiques et apaisées.

Nassuf Ben Amad

RECOURS CONTRE LE MAIRE DU MBOINKOU :

La Cour suprême oppose une fin de non-recevoir

La Cour suprême a déclaré irrecevable le recours introduit par Natuk Mohamed Mouzaour contre le maire de la commune du Mboinkou. Dans un arrêt rendu ce mercredi 22 juillet, la section constitutionnelle et électorale a opposé une fin de non-recevoir à sa requête.

Il y a quinze jours, le chef de file de l'opposition municipale, Natuk Mohamed Mouzaour, a saisi la haute juridiction devait se prononcer sur une allégation d'incompatibilité de fonctions et de violation du principe de séparation des pouvoirs. Le requérant a sollicité la constatation de l'irrégularité du mandat et la déchéance du maire en exercice. Les raisons qui ont poussé Natuk Mohamed Mouzaour à saisir la Cour suprême sont, selon lui, strictement juridiques. Il invoque d'abord les dispositions du Code électoral relatives au régime des incompatibilités. Aux termes de l'article 331, tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune est en principe éligible. Mais l'article 333 apporte des restrictions expresses, notamment pour les agents et salariés des services administratifs de l'État qui ne peuvent être candidats dans la circonscription où ils exercent, sans avoir préalablement mis fin à leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi.

Or, affirme M. Natuk, le maire du Mboinkou, élu à l'issue du scrutin communal du 16 février 2025 organisé sur le fondement de la loi n°11-005/AU du 7 avril 2011 relative à la décentralisation, continuerait d'occuper son poste à la Préfecture du Hamahamet et d'y émarger, tout en exerçant son mandat exécutif local. En bénéficiant des avantages du préfet adjoint de la commune, selon Natuk Mohamed Mouzaour. Il n'aurait ni démissionné ni justifié de la cessation effective de son activité administrative avant sa candidature.

Pour le requérant, cette situation caractérise un cumul prohibé. Il y voit une incompatibilité organique et fonctionnelle, constitutive d'un conflit d'intérêt institutionnel, contraire à l'alinéa 7 de la Constitution du 23 décembre 2001 révisée et aux principes généraux du droit électoral. En se maintenant dans les deux fonctions, l'élu aurait méconnu les dispositions qui garantissent l'indépendance de l'exécutif municipal à l'égard de l'administration déconcentrée de l'État.

C'est sur ce fondement que M. Natuk a saisi la Cour. Le verdict est tombé hier mercredi. La requête a été irrecevable. « Nous respectons les institutions. Néanmoins, les personnes qui sont à la tête de ces institutions doivent respecter et faire appliquer la loi », a-t-il précisé. Après le prononcé, il a pris acte tout

en contestant la portée de la décision. « Nous respectons les institutions, mais le fond de notre dossier n'a pas été étudié », a-t-il déclaré. Il soutient que sa requête était recevable en la forme, assortie des pièces probantes, et que les conditions de saisie étaient réunies. Il entend poursuivre son action par les voies de droit, et envisage, avec ses conseils, d'exercer les voies de recours appropriées, notamment une nouvelle requête régularisée en la forme devant la juridiction compétente. « Moi et mes conseillers allons accomplir les diligences nécessaires. Notre objectif est de faire prévaloir l'État de droit pour tous », conclut-il.

El-Aniou Fatima



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Une loi qui existe mais toujours ignorée

Le pays est membre de l'OAPI, de l'OMPI, et a ratifié la convention de Berne ainsi que la Convention de Paris. Sur le papier, les Comores disposent d'un arsenal juridique respectable. Mais dans la pratique, tout reste bloqué. On célèbre la journée mondiale de la propriété intellectuelle avec des discours et des ateliers, mais les intéressés ignorent que leur art mérite beaucoup de considération.

Partant de la musique comorienne qui est l'âme du pays et qui est prescrit à l'identité nationale : elle rythme les mariages, les fêtes populaires, les cérémonies officielles. Et, pourtant, derrière ces chansons, les artistes restent oubliés et exploités, ils subissent l'indifférence d'un gouvernement qui se contente de textes juridiques sans jamais les appliquer. Alexis Djanfar,

responsable de la direction de la propriété industrielle à l'office comorien de la propriété intellectuelle (OCPI), nous rappelle que la loi relative aux droits d'auteur et droits voisins en Union Des Comores du 23 juin 2020 « n'a jamais été réellement appliquée » et qu'elle souffrait d'un « vide juridique et de son obsolescence ». Pendant des décennies, les créateurs comoriens ont été laissés sans protection, exposés au piratage et à la contrefaçon. Le problème ne vient pas seulement du cadre légal, mais aussi de « l'absence d'organisme de gestion collective » et du « manque de compréhension du droit d'auteur par le grand public, les entreprises et les acteurs concernés ».

L'OCPI se félicite d'avoir organisé en 2017 des ateliers réunissant auteurs, compositeurs, chanteurs, infographes, propriétaires de studios et juristes avec une étroite collabo-

ration avec le ministère et la direction de la culture pour élaborer la loi. Des artistes comoriens de renommée internationale ont même assisté dans les cessions à l'assemblée nationale. Mais cette consultation, aussi louable soit-elle, n'a pas suffi à transformer la loi en réalité. La loi n°20-004/AU du 23 juin 2020 devait certes marquer un tournant. Elle définit les droits, les infractions et les sanctions : de trois mois à deux ans de prison et des amendes allant jusqu'à 10 millions de francs comoriens pour un délit de contrefaçon. Elle introduit l'organisme de gestion collective (OGC). Mais Alexis Djanfar lui-même souligne que « les efforts des autorités judiciaires se heurtent à un manque de moyens et de volonté politique ».

Alexis Djanfar reconnaît que « l'absence de législation spécifique sur les contrefaçons en ligne et le piratage numérique » reste un pro-

blème constant. Malgré l'adhésion aux conventions internationales et l'appui de l'OMPI, le pays n'a pas encore pris la mesure des enjeux du numérique. Pendant ce temps, les œuvres circulent librement sur internet, sans contrôle. Le pays est membre de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et a ratifié la Convention de Berne ainsi que la Convention de Paris. Sur le papier, les Comores disposent d'un arsenal juridique respectable. Mais dans la pratique, tout reste bloqué. Les artistes sont trahis par un système qui préfère les vitrines internationales aux réalités locales. Tant que la loi restera un outil de communication plutôt qu'un instrument de justice, la propriété intellectuelle sera invisible.

Aticki Ahmed Ismael

ENTREPRENARIAT :

Quand un soin maternel fait naître une marque



L'idée est née d'un besoin intime. Guy Jihane voulait soigner sa fille qui souffrait d'allergie. A cette époque, ne trouvant pas de savons naturels dans le pays, cette mère commandait ses produits sur internet. Et en faisant des recherches en ligne, elle a découvert qu'elle pouvait fabriquer ses propres savons au lieu de les importer. Elle s'est alors formée à la saponification à froid.

“*D*e fil en aiguille, d'autres mamans, comme moi, soucieuses de la sante de leur enfant ou des comoriens voulant soigner leur peau naturellement ont commencé à acheter mes savons”, confie Guy Jihane, la fondatrice du savon Wutamu. En soulignant que « j'ai constaté que le pays possède des ingrédients d'une qualité exceptionnelle, comme l'ylang-ylang, utilisé dans la parfumerie de luxe dans le monde entier, mais nous les exportons souvent sans les transformer localement. Je me suis demandé pourquoi nous ne créions pas une véritable industrie cosmétique comorienne, capable d'apporter de la valeur ajoutée à nos ressources », a-t-elle raconté. Ainsi, est né

Wutamu. Ce dernier a donc grandi avec l'ambition de démontrer qu'un produit fabriqué dans l'archipel. « Peut-être aussi qualitatif, élégant et compétitif que les produits internationaux en mettant sur le marché des produits comme les savons, les parfums, les bougies, les encens mais qui portent une identité comorienne », a-t-elle affirmé.

Les savons Wutamu sont fabriqués à partir d'huiles végétales, de beurres naturels, d'argiles, de café des Comores, Aloè vera et d'huiles essentielles selon le savon que vous choisissez. Guy Jihane privilégie autant que possible les matières premières du pays, notamment l'huile essentielle d'ylang-ylang, qui est reconnue dans le monde entier. « Certaines matières premières, comme la soude indispensable à la fabrication du savon, ne sont pas produites aux Comores et doivent être importées. Notre démarche consiste à valoriser au maximum les ressources locales tout en garantissant un produit sûr et de haute qualité », a-t-elle précisé.

Pour elle, sa principale différence réside dans la formulation. Elle a ajouté que ses savons sont fabriqués selon la méthode de saponification à froid, qui permet de préserver naturellement la glycérine produite pendant la fabrication et de manière naturelle. Cette glycérine aide à maintenir l'hydratation naturelle de la peau. « Notre objectif est d'offrir un savon plus doux, plus respectueux de la peau et enrichi en ingrédients naturels », a-t-elle insisté. Guy Jihane utilise la méthode artisanale de saponification à froid, suivie d'une période de cure de plusieurs semaines afin que le savon atteigne toutes ses qualités.

Tous ses produits sont déclarés conformément à la réglementation en vigueur dans le pays. L'équipe Wutamu réalise également les contrôles nécessaires sur leurs formulations avec leur partenaire Apile, dans un laboratoire européen afin de garantir leur sécurité. La qualité est au cœur de leur démarche, et l'ensemble de son équipe travaille continuellement à renforcer leurs procédures conformément aux standards internationaux. « A ce

jour, nous respectons les bonnes pratiques de fabrication et sommes labellisés 'Authentic Comoros' », a-t-elle souligné. En expliquant : « produire localement coûte aujourd'hui plus cher que d'importer certains produits fabriqués en très grande quantité à l'étranger ».

« Notre objectif n'est pas d'être le savon le moins cher, mais d'offrir un produit durable, de qualité, fabriqué aux Comores, qui crée de l'emploi et de la valeur pour notre économie. Acheter un savon Wutamu, c'est aussi soutenir une entreprise comorienne et des chaînes de valeurs comoriennes (huile de coco, ylang-ylang, café, girofle, jasmin, etc.) », a-t-elle fait comprendre. Pour Guy Jihane, le principal défi est l'accès aux matières premières, aux emballages et aux équipements, qui doivent souvent être importés. Les coûts du transport, les délais d'approvisionnement et certaines contraintes administratives rendent la production plus complexe. Soulignant que les problèmes énergétiques du pays nous mettent souvent en difficulté.

Son ambition est de faire de Wutamu une référence de la cosmétique naturelle des Comores, reconnue aussi bien sur le marché national qu'à l'international. « Notre vision est que, demain, lorsqu'on parlera de cosmétiques naturels de qualité dans l'océan Indien, les Comores aient toute leur place grâce à des marques comme Wutamu », a-t-elle conclu.

El-Aniou Fatima

ENVIRONNEMENT :

Comment concilier littoral et propriété privée ?

À Moroni, l'accès à la mer se heurte à des murs, des portails et des barbelés. Pourtant, la loi comorienne garantit le passage des piétons sur le rivage. Entre non-droit foncier et accaparement silencieux, c'est le droit à la mer qui recule, et tout un mode de vie insulaire qui s'efface.

De Itsandra à Galawa, le constat est identique. Villas, hôtels et parcelles clôturées s'étendent jusqu'au sable, coupant l'accès au rivage. Pêcheurs contraints de longs détours, familles empêchées de se baigner, jeunes privés de leurs terrains traditionnels. Aux Comores, la mer n'est plus à tout le monde. Cette privatisation rampante est pourtant illégale. La loi N°11-029/AU relative à l'Urbanisme et à la Construction est claire. Son article 64 dispose que les propriétés privées riveraines du rivage sont grevées, sur une bande à compter du domaine public maritime, d'une servitude destinée à assu-

rer exclusivement le passage piéton. Même en cas de propriété titrée, le passage doit rester ouvert.

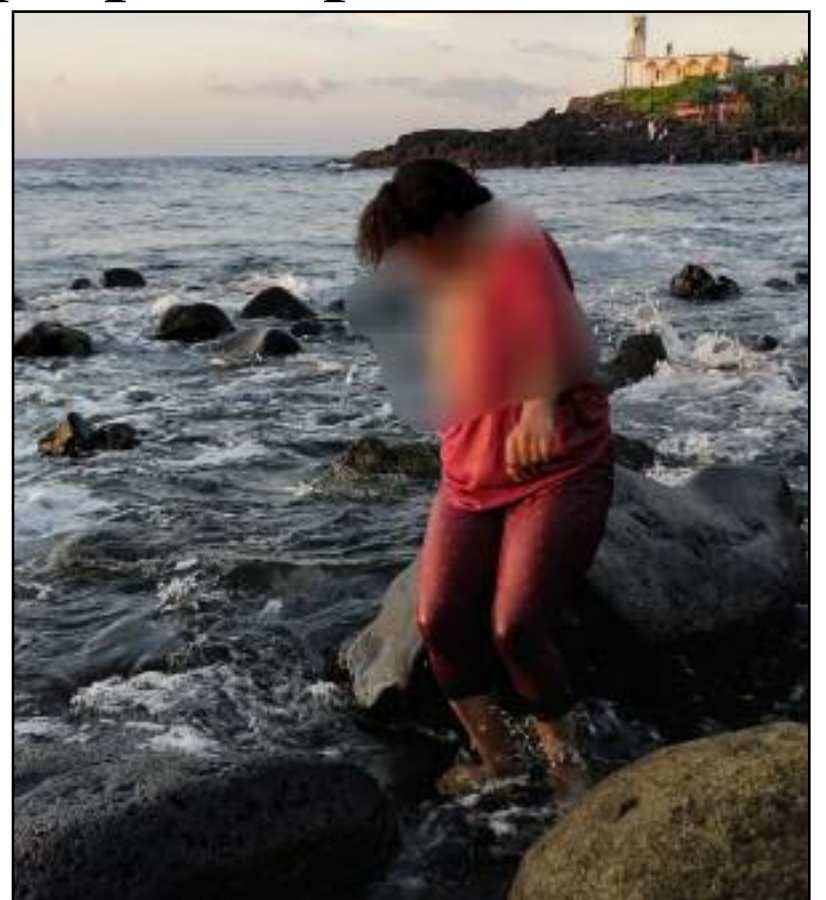
L'article 68 renforce ce principe : toutes constructions, installations ou aménagements sur les terrains domaniaux du littoral et dans les espaces proches du rivage doivent préserver ou organiser le libre accès du public à celui-ci. En France, la loi littorale impose trois mètres. Aux Comores, la largeur reste à préciser, mais l'esprit est identique : la mer n'appartient à personne. Sur le terrain, ces dispositions sont lettre morte. Faute de contrôle, de bornage officiel et de cadastre actualisé, des occupations se font souvent sans titre foncier clair ni justification légale.

Au-delà du droit national, cette fermeture heurte un principe universel. Le droit de la mer, consacré par la Convention des Nations Unies de 1982 et la jurisprudence dont s'inspire le droit comorien, considère que l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination

fondamentale des plages, au même titre que la pêche. Le rivage relève du domaine public, inaliénable et imprescriptible. On ne peut se l'approprier.

Les conséquences sont déjà visibles. À court terme, c'est une atteinte au droit de circuler et à la subsistance d'une population vivant de pêche artisanale, de loisirs populaires et de rites liés à l'océan. À long terme, le danger est plus profond : exclusion sociale, perte d'espaces publics, aggravation des inégalités et destruction d'un patrimoine côtier fragilisé par l'érosion et la montée des eaux. Si rien n'est fait, Moroni deviendra une capitale dos à la mer. Il appartient à l'État de faire respecter sa loi, de matérialiser la servitude et de démolir les obstacles illégaux. Défendre l'accès à la mer, c'est défendre son intérêt général pour tous aujourd'hui.

Hamdi Abdillahi Rahilie



VOLLEY-BALL :

Les Comores au championnat des Nations U18

Pour la première fois de l'histoire de cette discipline, un championnat des Nations va être organisé pour la catégorie des U18 à Madagascar en août prochain. Organisé par la Confédération Africaine de Volley-Ball, ce championnat va regrouper les îles et les nations de la zone 7. Une compétition qui vient à point nommé pour les athlètes de la région, qui sont en train de se préparer pour les prochains jeux des îles aux Comores en 2027.

"La capitale malgache abritera la première édition du championnat d'Afrique CAVB zone 7 pour les moins de 18 ans du 5 au 10 août. Les présélectionnés ne disposent plus que d'un mois pour se préparer. Ils entameront le regroupement final à partir de cette semaine dans la capitale », peut-on lire sur un article des confrères de l'Express de Madagascar. Une aubaine pour les athlètes de la région, qui y voient une opportunité à saisir dans leur préparation pour les prochains jeux des îles de la région. Pour les fédérations et autres comités régionaux olympiques, ce championnat

constitue un bon marqueur, car il leur donnera l'opportunité de voir les meilleurs jeunes, susceptibles d'accéder demain aux équipes nationales qui vont disputer les jeux. Ce tournoi, s'inscrit en tout cas dans la nouvelle vision des dirigeants du Volleyball de la zone 7 « La Zone 7 regorge de talents, d'énergie et d'un potentiel considérable. Notre mission est de structurer, promouvoir et accompagner cette dynamique afin de hisser le niveau du volleyball régional vers de nouveaux standards d'excellence », affirme Kevin Abdounourou, le président de la CAVB Zone 7, dans une publication que l'on peut lire sur le site officiel de l'instance.

Selon l'auteur de l'article, « Six îles de la région devraient être représentées à ce sommet régional des jeunes. La Fédération malgache de volleyball compte aligner deux équipes féminines et une équipe masculine pour défendre les couleurs nationales. » Une information confirmée par le Comité Olympique et Sportifs des Îles Comores. « Les Comores prendront part, du 4 au 12 août, à Tananarive (Madagascar), au Championnat des Nations U18 de la CAVB Zone 7 en salle. Cette première édition réuni-



ra Madagascar, Maurice, La Réunion, les Seychelles et les Comores. » Regroupant à la fois, les équipes nationales féminines et masculines, ce championnat de la CAVB zone 7 « constitue également une étape importante dans le développement du volleyball féminin, en offrant aux jeunes joueuses une première expérience internationale dans un environnement compétitif.

Au-delà de l'échéance immédiate, ce regroupement participe à la structuration des équipes nationales jeunes. » Pour le volleyball comorien, ce rendez-vous régional représente bien plus qu'une simple compétition. Il constitue une opportunité précieuse pour évaluer le travail de formation entrepris ces dernières années, offrir une première exposition internationale aux jeunes talents et mesurer les pro-

grès réalisés face aux meilleures sélections de la région. Une performance encourageante à Antananarivo pourrait également servir de tremplin pour les prochaines échéances continentales et renforcer les ambitions des Comores dans le développement durable de cette discipline.

Imtiyaz

INSÉMINATION ARTIFICIELLE :

Le projet PREFER passe à l'action

Après Ngazidja et Ndzouani, le projet PREFER a lancé, lundi 20 juillet à Mohéli, sa campagne d'insémination artificielle des bovins. Cette initiative, accompagnée de la distribution de matériels d'élevage aux bénéficiaires, ambitionne d'améliorer les races locales, d'accroître la production de lait et de viande et de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le projet PREFER poursuit son déploiement sur l'ensemble du territoire national. Après les étapes de Ngazidja et de Ndzouani, une délégation conduite par le coordinateur national du projet, Anlaoui Mohamed, et le technicien chargé de l'élevage, Dr Onzad, s'est rendue à Mohéli, lundi 20 juillet, pour lancer officiellement la campagne d'insémination artificielle des bovins. Sur le terrain, les premières opérations d'insémination ont été réalisées sous la supervision du vétérinaire David. Cette nouvelle technique vise à améliorer le potentiel génétique du cheptel comorien grâce à des races plus performantes, capables de produire davantage de lait et de viande. Le projet prévoit l'utilisation de 1 000 doses de semence sur l'ensemble du territoire national. Ces doses seront destinées aussi bien aux vaches

récemment acquises dans le cadre du projet qu'aux bovins déjà élevés par les agriculteurs bénéficiaires.

À l'issue de cette séance, une cérémonie s'est tenue dans les locaux de la CFADER de Mohéli, en présence des autorités insulaires. À cette occasion, plusieurs éleveurs ont reçu du matériel avicole ainsi que des équipements destinés à améliorer leurs conditions de travail, notamment un tank de stockage d'eau. Prenant la parole, le technicien chargé de l'élevage, Dr Onzad, a salué l'engagement du

gouvernement, en particulier celui du ministre de la Production, Dr Daniel El-Bandari. Selon lui, cette initiative s'inscrit dans une stratégie nationale visant à renforcer les revenus des populations rurales et à lutter contre la pauvreté à travers le développement de l'élevage.

De son côté, le coordinateur national du projet a exprimé sa reconnaissance envers les autorités comoriennes ainsi qu'au Fonds international de développement agricole (FIDA), partenaire du projet. « Au départ, le projet était

essentiellement orienté vers l'agriculture. Aujourd'hui, il accorde une place importante à la composante élevage afin d'augmenter la production de lait et de viande », a-t-il expliqué. Le responsable a également rappelé que cette campagne d'insémination artificielle a débuté à Nioumadzaha, à Ngazidja, en présence du ministre de la Production, avant de se poursuivre à Ndzouani puis à Mwali. À travers cette nouvelle composante, le projet PREFER entend moderniser durablement le secteur de l'élevage como-

rien, améliorer la productivité des exploitations et renforcer la sécurité alimentaire tout en créant de nouvelles opportunités économiques pour les éleveurs.

Riwad



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

MUSIQUE :

Victorious Awax : " Relier l'intime et le politique "

Avec Bo Walidi Bara !, sorti le samedi 18 juillet 2026, Victorious Awax propose un projet intime mêlant enfance, mémoire familiale et racines comoriennes. À travers cet EP de 5 titres, il transforme son vécu en une expérience universelle. Il revient pour La Gazette des Comores sur la genèse de ce projet et ses inspirations.

Question : Vous venez de sortir Bo Walidi Bara, que signifie ce titre pourquoi l'avoir choisi ?

Victorious Awax : Bo Walidi Bara ! Est une expression en comorien, que les parents ou les proches utilisent avec beaucoup d'affection. C'est une phrase qui porte beaucoup de tendresse, mais aussi énormément d'émotions. J'ai choisi ce titre parce qu'il ouvre le projet de la manière la plus sincère possible. Dès le premier morceau, on entend la voix de ma grand-mère qui prononce cette expression et ce sont les trois premiers mots de l'EP. Pour moi, c'était une façon d'ancrer le projet dans mon histoire personnelle, mes racines et les personnes qui m'ont construit. Cet EP est très autobiographique, donc ce titre s'est imposé naturellement. Il représente à la fois l'amour familial, la transmission et le point de départ de tout ce que je raconte dans ce projet. »

Question : Le cover représente-t-elle votre enfance ou votre parcours ?

V.A : Le cover est effectivement lié à mon enfance, mais elle va au-delà d'un simple souvenir. C'est un détournement du tableau Le Cri de Munch. J'ai remplacé le personnage angoissé, qui se bouche les oreilles, par une photo de moi enfant, où je souris. Ce contraste est volontaire. Le Cri est une œuvre qui évoque l'angoisse et les tourments, alors que mon visage d'enfant apporte une forme d'innocence, de lumière et d'espoir. C'est une manière de montrer que, même si le projet aborde des sujets personnels et parfois difficiles, je choisis de les raconter avec le regard de l'enfant que j'ai été, sans perdre cette part de sincérité. Cette image résume assez bien l'EP. Il parle de mon parcours, de ce qui m'a construit, mais aussi de la manière dont on transforme ses expériences en quelque chose de positif et de créatif.

Question : L'EP a-t-il été pensé comme une histoire ou

comme des émotions liées à différentes périodes ?

V.A : Comme chacun de mes projets, cet EP est né d'un ensemble d'émotions liées à une expérience. Mais pour moi, un EP et un album ne racontent pas les choses de la même manière. Sur mon album Mshinda, sorti en 2022, j'avais rassemblé des émotions qui appartenaient à différentes périodes de ma vie. C'est ce qui expliquait son format long, avec 22 titres. C'était une œuvre qui traversait plusieurs chapitres de mon parcours. Les EP, c'est différent. C'est d'ailleurs le troisième que je sors. Ce format me permet de rester concentré sur une même émotion, de l'explorer sous différents angles et d'en montrer toutes les nuances. Bo Walidi Bara ! a donc une vraie cohérence parce qu'il tourne autour d'un même ressenti, plutôt que de chercher à raconter toute mon histoire.

Question : Qu'est-ce qui a le plus évolué chez vous ?

V.A : Je pense que tout évolue en même temps. L'écriture, la maturité et la direction artistique sont liées, donc quand l'une avance, les autres suivent aussi. J'essaie toujours d'écrire mieux. Je suis plus exigeant avec mes textes qu'avant, je cherche les mots justes, j'essaie d'être plus précis, plus sincère, et je pense que parfois j'y arrive. Avec le temps, j'ai aussi appris à faire confiance à ce que je ressens, sans chercher à en faire trop. Enfin, la direction artistique devient de plus en plus claire. Aujourd'hui, je sais davantage ce que je veux raconter, mais aussi comment je veux le raconter. Je cherche moins à suivre des codes qu'à construire quelque chose de cohérent, qui me ressemble vraiment. Au fond, chaque projet est une étape. J'apprends, j'évolue et j'essaie d'aller un peu plus loin que le précédent.

Question : Dans Nadhiri, vous évoquez plusieurs sujets. Bilan ou promesse ?

V.A : Oui, c'est un morceau très lié au moment où je l'ai écrit. Les titres de l'EP ont été créés entre 2023 et 2024, et Nadhiri, je l'ai écrit et enregistré le soir même de mes 30 ans. Forcément, atteindre cet âge m'a amené à faire un point sur mon parcours, sur ce que j'avais accompli, sur ce qu'il me restait à

construire et sur les promesses que je voulais me faire à moi-même. Dans ce morceau, je parle de mes rêves, de mon vécu et de l'amour, mais pas uniquement dans le sens d'une relation entre un homme et une femme. J'évoque l'amour au sens large celui des proches, des racines, des convictions, de la musique, de tout ce qui nous fait avancer et nous construit. Au final, c'est moins un bilan qu'un moment de lucidité. C'est une façon de regarder le chemin parcouru tout en gardant les yeux tournés vers la suite.

Question : No Love dégage une forte charge. Est-il inspiré de votre vécu ?

V.A : Oui, complètement. J'essaie toujours de chanter ma vie, donc No Love est directement inspiré de mon vécu. Je ne ressens pas le besoin d'inventer des histoires : ce qui m'intéresse, c'est de partir de ce que j'ai réellement vécu ou ressenti. En revanche, le mot love est à prendre dans son sens le plus large. Je ne parle pas uniquement d'amour au sens d'une relation amoureuse. Ça peut être l'amour qu'on donne, celui qu'on attend, celui qui manque parfois, celui qu'on trouve auprès de sa famille, de ses amis, de sa communauté ou même dans la musique. Je préfère laisser chacun s'approprier le morceau avec sa propre histoire. Si les émotions sont sincères au départ, elles deviennent souvent universelles à l'arrivée.

Question : Dans Burubwa, vous évoquez Djohar et votre naissance. Manière de relier votre histoire à celle du pays ?

V.A : Oui, complètement. Avec Burubwa, j'avais envie de relier l'intime et le politique. Nos histoires personnelles ne naissent jamais dans un vide mais elles sont souvent façonnées par l'histoire d'un pays, par des événements politiques ou sociaux qui nous dépassent. Le morceau n'est pas un portrait de Djohar. C'est plutôt un clin d'œil à un épisode de l'histoire des Comores dont son enlèvement, sa déportation, puis son retour de l'île Bourbon. Dans le refrain, quand je chante "Raha ndja anguha sha Djohar ha anguha Burubwa", je joue justement avec cette idée de retour. J'avais deux ans en 1995, donc je n'ai aucun souvenir de ces événe-



ments. Et c'est précisément ce qui m'intéressait. Cette innocence fait écho à la pochette de l'EP, où je détourne Le Cri de Munch en remplaçant le personnage angoissé par une photo de moi enfant, souriant. Je voulais montrer que l'innocence et la naïveté coexistent parfois avec des périodes de grande tension, sans que l'enfant en ait conscience. C'est aussi pour cette raison que Burubwa clôt l'EP.

Question : Est-ce votre projet le plus intime jusqu'ici ?

V.A : Je ne saurais pas forcément le dire. Chaque projet que j'ai sorti possède une part très intime, parce que j'essaie toujours de partir de mon vécu, de mes émotions et de ce que j'ai traversé. Ce qui est peut-être différent avec celui-ci, c'est la manière dont l'intime est mis en avant. Dès les premières secondes du projet, avec la voix de ma grand-mère qui prononce cette expression, on entre directement dans mon histoire personnelle, dans mes racines et dans ce qui m'a construit. Mais je ne considère pas forcément qu'il soit plus intime que les autres. Chaque projet correspond à une période de ma vie et à une émotion particulière. La différence, c'est peut-être que celui-ci rassemble plusieurs éléments très liés à mon identité tels que la famille, les origines, l'enfance, la trans-

mission et le regard que je porte aujourd'hui sur mon parcours.

Question : Quel regard portez-vous sur le rap comorien aujourd'hui ?

V.A : De manière générale, la musique urbaine comorienne se porte plutôt bien, il y a des artistes qui créent et qui font évoluer les sonorités. En revanche, pour le rap en particulier, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas eu d'avancées aussi marquantes ces dernières années. On voit moins de projets rap sortir, moins de morceaux qui deviennent de véritables références ou des « hits » dans le paysage musical. Il manque aussi peut-être davantage d'espaces autour du rap « des médias, de la critique, des discussions qui permettent aux projets d'être analysés, défendus et de trouver leur place ». Une scène ne grandit pas uniquement avec des artistes qui créent, elle grandit aussi avec un écosystème autour. Après, je reste optimiste parce qu'il y a du talent et une identité forte. Je pense que le rap comorien a encore beaucoup de choses à raconter. Il faut simplement continuer à créer, à prendre des risques et à construire une dynamique collective autour de cette musique.

Propos recueillis par Mohamed Ali Nasra

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward

A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Pharmacie de garde
El Bobah Hadoudja: 773 13 89